

Avermes, le 9 mai 2025

DECISION

N°02/2025

Le Maire de la Commune d'Avermes (Allier),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122.22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 14 décembre 2023, portant délégation de pouvoir au Maire,

Considérant la demande de Melle Candice RICHARD, interne en pédiatrie au CHU de Clermont – Ferrand devant effectuer un stage de médecine scolaire sur Moulins, de prendre location d'un logement à usage d'habitation appartement à la commune.

DECIDE

Article 1

Un logement individuel de 44m², sis 5, place Claude Wormser 03000 Avermes, composé d'un salon-cuisine, une chambre, un sanitaire WC et salle de bain

Article 2

Le bail est consenti et accepté pour une durée de soixante et un jour à compter du 1^{er} septembre 2025 pour se terminer le 31 octobre 2025, moyennant un loyer mensuel de trois cent euros, charges, consommations et abonnement compris.

Article 3

Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Le Maire,

Jean-Luc ALBOUY